

# Une grosse enveloppe pour éviter le carton rouge

**GRANDSON** Il faudra plus de 600 000 francs pour rénover deux des trois pelouses du FC Grandson-Tuileries, qui ne sont pas aux normes. Le club risquait une sanction.

MASSIMO GRECO

Le FC Grandson-Tuileries (FCGT) ne devrait pas écoper d'un carton rouge de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF). Le Conseil communal grandsonnois a accepté le projet de mise en conformité de deux terrains du club, lors de sa dernière séance, le 10 octobre dernier.

À ce jour, aucune pelouse du FCGT n'est conforme aux règlements de l'ACVF. En effet, le terrain principal actuel (terrain A), situé juste à côté de la déchetterie, ne dispose pas d'une distance suffisante entre les lignes et les barrières qui l'entourent. L'espacement devrait être de

trois mètres, pour participer à la 2<sup>e</sup> ligue régionale, l'échelon de la « Une » du FCGT. Or, dans les faits, la distance est de moins de deux mètres.

Les risques? Une relégation pure et simple de la meilleure équipe du club, faute d'infrastructures non homologuées. L'ACVF a demandé à la société de procéder à la mise aux normes des terrains en 2015 déjà. Depuis, une dérogation a été accordée. Mais l'association cantonale a « fait comprendre », selon les termes du préavis, au FCGT qu'il devenait urgent d'effectuer les modifications nécessaires. « Avec ces travaux, on aura un vrai terrain de foot », estime Claude Luthi, président du club.

## Plus de 400 000 francs à la charge de la Commune

Plus de 600 000 francs devront être investis pour réaliser le projet, dont environ 400 000 francs proviendront des caisses communales. Quant au club, il contribuera au financement à hauteur de 50 000 francs, notamment par le biais de prestations.



Le terrain B (ici lors de la rencontre entre Grandson-Tuileries II et Yverdon-Sport II) sera la future pelouse principale du club. CHAMPI-A

« Entre autres, les membres du club vont procéder à l'arrachage de la haie, côté jardin, et à la pose des nouvelles barrières », indique Claude Luthi. Le solde, environ 90 000 francs, sera payé par la fondation Fonds du sport vaudois.

Avec ce chantier, le club va ainsi changer de terrain principal. C'est le terrain B, situé en face du parking, qui deviendra la pelouse de prédilection des Bocans. Un système d'éclairage y sera posé. L'autre terrain homologué sera le C, proche de la voie de chemin de fer. L'actuel terrain principal, le A, ne subira aucune modification.

C'est l'installation et la rénovation de l'éclairage des ter-

rains B et C qui constituent les principales dépenses. Près de 75% du budget des travaux serviront à illuminer les pelouses grandsonnoises. Il faut dire que l'éclairage du terrain C, déféctueux, avait déjà été coupable de défaites par forfait du club.

À noter que le Conseil communal a choisi d'amender le préavis de la Municipalité, afin qu'un système LED soit installé. « Nous y avons réfléchi, assure François Payot, syndic de Grandson. Mais l'économie potentielle ne compensait pas l'investissement initial. L'organe délibérant a cependant choisi de voir à long terme, en anticipant le changement potentiel des normes de l'ACVF. »

# La Ville roule pour de nouvelles pistes cyclables et des passages piétons

**YVERDON-LES-BAINS** L'organe délibérant a validé un crédit d'investissement de 470 000 francs pour réaliser les premières mesures du Plan directeur de la mobilité douce.

C'est à l'unanimité que le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a autorisé la Municipalité à investir 470 000 francs pour réaliser les huit mesures prioritaires proposées par le Plan directeur de la mobilité douce, lors de sa dernière séance, début octobre.

Cette première phase permettra d'aménager le carrefour Saint-Georges-rue d'Orbe pour les cyclistes et les piétons, avec par exemple une bande centrale pour les deux roues et des passages cloutés. Un passage piéton

entre Y-Parc et Champs-Lovats, dans la continuité de la passerelle sur le Buron, est également au programme.

La place Bel-Air devrait encore subir un lifting, notamment avec une modification des marquages au sol ainsi qu'une adaptation de certains îlots. Pour rappel, la zone avait déjà connu d'importants travaux, valant environ 600 000 francs, entre 2013 et 2014.

Une quatrième mesure est prévue entre les rues de la Plaine et du Valentin. En effet, le

passage piéton actuel n'est pas conforme aux exigences légales. La Ville prévoit donc de réaménager les places de parc – sans en supprimer pour autant – et de réaliser un passage piéton à l'entrée de la rue du Valentin.

Les deux extrémités de la rue William-Barbey seront aussi sécurisées pour faciliter la circulation des cyclistes et des piétons. Quelques adaptations seront également effectuées au carrefour entre l'avenue de Grandson et les rues des Uttins et Edouard-Verdan.

## 170 points faibles

Pour rappel, une analyse du territoire a été effectuée, afin d'élaborer un Plan directeur de la mobilité douce. Cette étape a permis de recenser plus de 170 points faibles sur les réseaux cyclables et piétons. Sur la base de cette liste, la Ville a ensuite hiérarchisé les différents chantiers en fonction de leur degré d'urgence. • C. Md

De plus, le marquage au sol entre le quai de la Thièle et la rue de Neuchâtel est incomplet. Le tracé sera ainsi perfectionné, et les îlots routiers seront légèrement ajustés.

Finalement, un passage piéton sera créé à la rue du Midi, le long de la Thièle. • C. Md